



## Comité Départemental de Spéléologie de l'Hérault CDS 34

Maison Départementale des Sports. 200, avenue du Père Soulas.

34094 Montpellier cedex 5

Tél : 04.67.41.78.51

Réunion du 15/11/2006 du CDS 34 Maison des sports de Montpellier

Présents :

Comité CDS : Jacques CLAUZON ; Suzanne RAYNAUD ; Patrick BRUNET, Didier LAURES ; Sandrine PANIS ; Gérard CAZES

CLUB :

SCBAM : Jackie FAURE ; Paul REDON

SCMNE : GEHIN-CLANCY Karine ; GEHIN-CLANCY Matthew ; RAYNAUD Claude

ASCO : GUASCO Daniel ; DARDE Jean François

GSG : Représenté par J.CLAUZON

GSL : Aline GAUFFRE

SCM : Laurence SALMON

GSM : Représenté par Patrick BRUNET

CLPA : Serge NURIT

GERSAM : représenté par Didier LAURES

SCAL : AZEMARD Samuel

Excusé : LEGAVRE Thierry

1/ Problème de courrier, encore une fois malgré le postage envoyé plus tôt les courriers sont arrivés tard.

Nous devons prévoir plus de délai, penser que certaines adresses sont à l'adresse du club et que l'on y passe qu'une fois par semaine.

Attention pour la convocation de l'AG, prévoir un grand délai.

Rappel : les informations sont sur le BLOG du CDS : « <http://speleo34.over-blog.com> »

Il existe un lien sur le site du CDS34

2/ J.CLAUZON prend la parole pour remercier les clubs de leurs présences ; il rappelle que le CDS est là pour servir si possible les Clubs. Ils seront toujours accueillis avec plaisir aux réunions du CDS qui se déroulent à tour de rôle à Montpellier, à Montpeyroux, et à Béziers pour couvrir un peu le département. La présence des clubs permet un échange pour connaître leurs attentes et savoir en quoi le CDS peut les soutenir, les aider. Il souhaite un tour de table avec une présentation du club, ses activités, ses besoins, . . . .

**CLPA** : Le Club est en baisse d'effectif mais paradoxalement il y a une féminisation assez conséquente. L'activité cette année a été surtout des sorties classiques. Inter Club avec la Lozère et l'Aveyron

Les difficultés : - monter des équipes de désobstruction  
-Complexification des dossiers de subvention avec un refus de la part des mairies.  
-Défaut de communication avec l'Hérault, on ne sait pas ce qui se fait, ce que l'on pourrait faire ensemble.

**GSL** : Maintien de l'activité dans le club, les effectifs sont stables avec un certain vieillissement.

**SCM** : L'activité est maintenue, présence de quelques jeunes dans le club. Effectivement pas de subvention au niveau de la mairie.

**GSM** : du point de vue financier RAS : La mairie participe ; Les effectifs se maintiennent, 3 jeunes de plus cette année

L'activité : Sur le FARIO, Le banquier avec pompage du réseau inférieur, a peu près 150 m de première, le travail sur CLARA va reprendre avec le MASC ;

Une difficulté est d'avoir des fiches d'équipement à jour quand on fait des sorties classiques et/ou d'initiation.

Patrick propose de récolter les informations pour tous ceux qui veulent bien les donner pour ensuite créer un fichier soit papier, soit sur le blog.

Didier LAURES, précise que si avec ces fiches d'équipement mise à jour et à disposition par le CDS il arrive un accident le CDS peut être nommé responsable.

Pour le bureau du CDS, La mise à jour des fiches d'équipements est justement aussi un facteur de sécurité au lieu de partir peut être sans le matériel nécessaire.

**GSG** : L'activité au niveau du club semble bonne avec la création d'une école. Maintenant nous devons nous occuper de son avenir et la faire tourner de façon efficace dans la durée.

**ASCO** : Pas de problème particulier, : les effectifs fédérés sont de trois.

Le bémol reste toujours ces assurances sécurité civile de la fédé, obligatoire pour les membres du bureau alors que le club est déjà assuré pour cela. De plus dans le mémento, il est dit qu'avec la licence il y a déjà une assurance. Alors cette assurance dirigeant c'est un début mais ce n'est encore pas très clair.

Que couvre la cotisation club ? Que couvre la partie d'assurance qu'il y a dans la licence ? Que couvre l'assurance dirigeant ? De plus pourquoi ce **monopole** de l'assurance de la fédération, si une autre assurance nous couvre et que nous sommes licenciés pourquoi la fédé ne nous reconnais pas ?

**SCBAM** : Jackie remercie le CDS de préciser qu'il est au service des clubs et pas le contraire.

- Par rapport au courrier effectivement, faire attention de l'envoyer plus tôt.
- Par rapport au CNDS : Nous n'avons pas eu de courrier d'information sur la subvention attribuée. ( G.CAZES précise qu'il les a vus à la signature et que cela devrait arriver).
- Pour les subventions il est nécessaire de renvoyer les feuilles 4-1et 4-2 dans les six mois la fin de l'exercice pour que l'année prochaine on puisse renouveler une demande. Il est conseillé de les envoyer en recommandé.
- Par rapport au club, il y a très peu de jeunes et est en train de vieillir ;
- L'activité donc est surtout une activité d'inventaire (occupation humaine, dolmen, cavité. . . )  
Nous recherchons un organisme pour nous aider à pérenniser ces inventaires.

- Par rapport à l'UNESCO : 18 cavités concernées ( 6 sur l'Hérault, 13 sur la région) Une association va gérer ces 18 cavités. Il faut faire attention de conserver un équilibre des pouvoirs entre les différents membres : ANECAT, Clubs inventeurs, représentants des propriétaires, élus et que personne ne soit oublié. ( ex :le club inventeur du TM71 a été oublié)
- Il est nécessaire de faire diffuser les informations pour travailler dans un même sens. Il est regrettable que les CDS et la Région ne soient pas systématiquement informés. Le 24/11/2006 à BEZIERS une réunion est organisé avec Jean-Louis PEREZ membre de la commission environnement à la fédé et membre du comité régional du LR pour échanger sur les statuts de l'association qui régira les 18 cavités.  
( G.CAZES va faire remonter l'info pour que P.BRUNET, le CDS ait les informations)  
Derrière le projet UNESCO il y a un projet de classement ou il faudra aussi être vigilant ; Pour les élus locaux de l'Ouest du département il est sûr que les clubs seront partie prenante.
- L'ALDENE : association de 8 clubs ( Hérault, Tarn, Aude) cette cavité est classée monument historique au titre des sites archéologiques. La cavité est fermée par la Société française de protection des mammifères. Une convention a été signée pour garantir son accessibilité aux spéléos. Il existe déjà des sorties archéo organisées pour les non initiés, il y aura deux sorties par an pour visiter les différentes galeries.
- Enfin, un de nos objectifs est de travailler ensemble entre tous les clubs de l'Ouest, d'essayer de se regrouper.

**SCMNE** : Présence de nouveau adhérent depuis les JNS, La difficulté du club est le manque de matos individuel et collectif.

Actuellement nous montons notre site.

**Claude RAYNAUD** : En ce qui concerne le musée de Courniou, la cavité va changer de gérant, le musée était en association avec la cavité, différents clubs, la mairie, le parc. Le musée vivait grâce à l'activité de la cavité 15000 visiteurs par ans. Nous ne savons pas ce qu'il va devenir.

La fédé a créé un groupe de travail sur les objets anciens, les musées : Michel LETRÔNE, Jean louis LAMOUREUX, Claude RAYNAUD cela peut être une opportunité pour aider le musée de la spéléologie à Courniou. Ils ont débuté un inventaire de tous les musées comportant des objets spéléo.

Info : Août 2008 : congrès européen de la spéléo dans le Vercors : une exposition est possible, Claude a été sollicité.

**SCAL** : RAS, cette année organisation du rassemblement, présence de 400 personnes environ ; effectif en vieillissement.

**GERSAM** : Activité désob : 15 à 20 sorties, quelques sorties initiation, le club a fêté ses 40 printemps.

**G.CAZES** : en 2006 le CDS a organisé 4 week-ends de formation

- En juin : technique
- Au printemps : stage topo
- Le stage archéo a été annulé
- En Novembre il y aura le stage photo à la Vacquerie.

J.CLAUZON : Par rapport au CR dans spélunca de l'AG de périgueux, Il est fait mention « de difficulté de gestion du CDS de par la « rivalité » entre Béziers et Montpellier ».

Jacques Clauzon précise qu'il a parlé de bipolarité de par la différence d'activité due au Karst. Le CR lui avait été envoyé pour relecture et il n'a pas fait attention, que ses propos avait été interprétés de cette manière.

Par rapport au CDS, il y a un problème d'effectif présent aux réunions et au niveau de l'action pour prendre le relais. Dans un an cela va être difficile vu qu'aux dernières réunions nous n'étions que 4 du Comité Directeur.

Il est donc nécessaire de mettre l'accent dès la prochaine AG sur la nécessité de candidatures pour préparer la relève en 2008.

- Fontanille : nous sommes en attente de la réponse en retour du courrier envoyé par l'avocat. B. Tourte nous tiendra informé dès qu'il aura du nouveau, ce qui devrait être le cas dans les jours qui viennent.

- Projet de convention sur vitalis : C'est Thierry qui s'en occupait, Patrick a rencontré le propriétaire et va s'en occuper avec Thierry.

- Convention ONF. Projet avec responsable zone est de l'Hérault, à l'occasion d'une réunion à Gorniès sur le secteur de la vallée de la vis : Jacques connaît le dossier, il continue.

- Barnabé : Le GFA, groupement agricole, refuse l'accès au SCM à la cavité. Un dialogue a été tenté, des offres ont été faites mais sans réelles réponses.

- Le 6/12/2006 à st Pons de Thomière réunion du comité de pilotage des sites à chiroptères, Claude Raynaud sera présent.

- Nettoyage des canques par la mairie de Montpeyroux, objectif enlever les carcasses ; Un appel à l'aide est fait au spéléo s'il y a des volontaires ; le CDS est en effet favorable, selon les dates qui seront choisies par la mairie.

- G.CAZES un week- end formation gestion des équipements sera organisé.

J.CLAUZON demande si un club souhaite organiser l'AG du CDS qui doit avoir lieu le 4/02/2007, s'il n'y a pas de volontaire, elle sera faite à la Maison des Sports de Montpellier ou autre lieu éventuellement disponible.

**Une réponse est souhaitable dernier délais le 6/12/2006 à la réunion du CDS qui aura lieu à BEZIERS à La Maison de la Vie Associative.**

Paul Redon : Le comité de pleine nature, monte le projet de création d'une carte des activités de pleine nature ou il figurerait la spéléo ; au recto il y aurait tous les coordonnées des clubs et/ou professionnels. Ces documents seraient accessibles dans tous les offices de tourisme.

Il va être nécessaire d'inventorier tous ceux qui sont intéressés pour y figurer et quels moyens il est nécessaire d'avoir .

Adresse net : [www.res.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.res.jeunesse-sports.gouv.fr) Recensement régional des équipements sportifs espaces et sites de pratiques ; DRDJS du Languedoc Roussillon.